

Compte rendu
Comité des relations de travail SPEQ – MIDI
Rencontre du mercredi 8 octobre 2014 – 13 h 30 à 16 h 30
800, boulevard De Maisonneuve Est, salle 204-E

Sont présents :

Partie patronale

Bernard Roy, directeur général des services de francisation et d'intégration p. i.
Siham Zouali, directrice de l'enseignement du français, langue d'intégration
Suzanne Jutras, chef du Service de la formation à temps partiel
Christine Rioux, chef du Service de la formation à temps complet p. i.
Sylvie Tremblay, conseillère en relations de travail à la Direction des ressources humaines

Partie syndicale

Claude Tanguay, président du SPEQ
Catherine Courchesne, représentante du réseau MIDI au Conseil exécutif du SPEQ
Linda Champagne, professeure
Christiane Martel, professeure
(en remplacement de Brigitte Corriveau)
Brigitte Verdière, professeure

Préparation du compte rendu

Jeanne-Mance Dallaire, conseillère pédagogique, Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration, à titre de secrétaire de la rencontre

Est absente :

Brigitte Corriveau

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de l'élément suivant au point « 5. La distribution des engagements » :

- o Cours 4

Ordre du jour adopté le 8 octobre 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivis du compte rendu du 8 mai 2014
3. La consultation sur la révision des programmes (SPEQ)
4. Le nombre de groupes : (SPEQ)
 - o au temps complet et au temps partiel;
 - o qui sont administrés par d'autres instances que le MIDI.

5. La distribution des engagements : (SPEQ)
 - o leur affichage sur l'intranet;
 - o le regroupement des engagements au temps partiel : les cours spécialisés;
 - o les communications;
 - o cours 4.
6. La reddition de comptes des mandataires : (SPEQ)
7. La formation du personnel enseignant : (SPEQ)
 - o pour la retraite;
 - o formation sur le nouveau matériel : quelles suites seront données?
8. Les sessions d'enseignement : (SPEQ)
 - o classement des élèves;
 - o hétérogénéité au temps partiel;
 - o modalités de remise des notes;
 - o délai d'appel des suppléantes et des suppléants.
9. La réception électronique des états de dépôt pour le personnel enseignant (SPEQ)
10. Assiduité du personnel enseignant (MIDI)
11. Vacances du personnel enseignant (MIDI)
12. Plan de formation du personnel enseignant 2014-2015 (MIDI)
13. Date de la prochaine rencontre

Commentaires sur le compte rendu de la rencontre du 8 mai 2014 :

Point 4 : Une modification proposée par la partie syndicale sur l'annexe F est refusée par la partie patronale.

Point 6 : Un commentaire de la part de la partie syndicale à propos de l'implantation de SAGIR est refusé.

La partie syndicale transmet les remerciements de Paule Delisle, qui a démissionné du Comité des relations de travail (CRT), pour le temps passé au sein du Comité. La partie patronale souligne la participation constructive de M^{me} Delisle aux travaux du CRT et lui transmet également ses remerciements.

2. Suivis du compte rendu du 8 mai 2014

La partie patronale précise que les points de suivis seront énumérés à la fin du compte rendu pour une meilleure efficacité.

Point 7 – Sessions de printemps des cours à temps complet et à temps partiel

La partie patronale précise qu'on observe un déplacement de la demande pour des cours au temps complet vers le temps partiel entre autres parce que la situation de l'emploi s'améliore.

D'autres facteurs interviennent également :

- o La clientèle ciblée – surtout des travailleurs qualifiés – arrive de plus en plus avec les connaissances du français.
- o Plusieurs personnes suivent les cours de français en ligne.
- o Le Programme de l'expérience québécoise nécessite une expérience ou des études en Français langue seconde (FL₂) en sol québécois de niveau supérieur. Ces personnes n'ont généralement pas besoin de cours de français.
- o L'offre de service hors Québec et la rigueur dans les nouvelles normes de sélection font qu'il y a moins de demandes pour les cours de débutants. Depuis août 2013, le niveau 7 est exigé, pour obtenir des points pour le critère de connaissance du français à la grille de sélection, ce qui influence le profil des personnes immigrantes admises au Québec.

Point 8 – Politique-cadre de gestion des ressources humaines : Comment la direction envisage-t-elle son application?

Reporté à la prochaine rencontre.

3. La consultation sur la révision des programmes (SPEQ)

La partie syndicale souligne qu'elle aurait souhaité être consultée sur la révision des programmes. L'insistance sur les coûts de la masse salariale du personnel enseignant, 24 M\$, donne l'impression d'accaparer le plus gros des ressources du Ministère. Elle précise également que 78 % des emplois sont des emplois d'occasionnels, ce qui représente une proportion très élevée pour un ministère. La question 3 de la consultation – qui demande si le Ministère offre des services déjà couverts par un autre organisme – inquiète aussi le corps professoral.

La partie patronale répond que cette consultation ne relève pas des relations de travail. La liste nominative des intervenants comprend des intervenants économiques, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes et le Regroupement des organismes en francisation du Québec, ainsi que des consultants en immigration et des avocats. Elle précise également que certains employés professeurs sont non disponibles même si leur nom figure sur les listes d'emploi. Quant à la question sur le dédoublement possible des services, la question est légitime puisque le gouvernement procède à l'analyse de tous les programmes. Par ailleurs, le dialogue offert par le sous-ministre est ouvert à tous et le Ministère a transmis la présentation PowerPoint au personnel enseignant.

4. Le nombre de groupes : (SPEQ)

- o au temps complet et au temps partiel;
- o qui sont administrés par d'autres instances que le MIDI.

La partie patronale informe qu'à la session Été 2014, 208 groupes ont été ouverts au temps complet et 374 au temps partiel; douze groupes ont été dirigés dans les commissions scolaires sur le territoire de Montréal pour des cours à temps complet.

La partie syndicale rapporte qu'il existe un mécontentement à Gatineau, car des cours en entreprises sont offerts par d'autres instances que le MIDI.

La partie patronale répond que le Ministère offre dans la région des cours à temps complet et quelques cours à temps partiel spécialisés lorsque la demande le justifie. Le Ministère n'a jamais eu de demande pour ouvrir des cours en milieu de travail dans cette région.

5. La distribution des engagements : (SPEQ)

- o leur affichage sur l'intranet;
- o le regroupement des engagements au temps partiel : les cours spécialisés;
- o les communications.

La partie syndicale demande que l'affichage des engagements offerts soit fait toute l'année sur l'intranet. Elle note qu'il semble y avoir une certaine confusion dans l'attribution des contrats; le personnel enseignant a parfois l'impression que des contrats sont réservés. Elle considère que présentement, à la précarité du personnel enseignant s'ajoute le processus d'attribution des contrats qui n'est pas transparent. Elle déplore que les professeures et les professeurs doivent s'attendre à être appelés à des heures excédant largement les heures normales de bureau sans en être prévenus, ajoutant que ceci a pour effet d'accroître l'incertitude et l'imprévisibilité avec laquelle ces personnes doivent composer.

La partie patronale souligne que de nombreuses modifications ont amélioré l'attribution des contrats afin d'avoir un système d'attribution efficace et efficient. Le 2 septembre 2014, les appels ont été faits aux personnes de la LDA 2; le 3 septembre, les appels s'adressaient aux personnes des LDA 3, 4 et 5. Elle ajoute qu'il faut aussi considérer l'évolution et la volatilité de la demande. Elle rappelle la mise sur pied prochainement d'un cours 4 à temps partiel qui remplacera les cours de français écrit et oral, soit un regroupement de quatre cours d'environ 100 heures par cours dans le cadre de l'implantation du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*. Ce cours à temps partiel fera partie de la programmation l'année prochaine. (Suivi)

6. La reddition de comptes des mandataires : (SPEQ)

- o pour les mandataires communautaires;
- o lorsque le climat de travail laisse à désirer.

La partie syndicale informe qu'un questionnaire incluant des questions d'évaluation de la professeure ou du professeur est administré aux élèves du MIDI chez un mandataire communautaire, et fait part de doléances du personnel enseignant envers des responsables de la francisation.

La partie patronale remercie pour l'information et assure que le Ministère n'autorise pas les questionnaires élaborés par les mandataires. Elle déclare également qu'elle exige un respect des uns envers les autres et qu'elle intervient lorsqu'elle est informée de l'existence de comportements irrespectueux ou de divulgation d'informations personnelles. (Suivi)

La partie syndicale souligne que dans certains lieux d'enseignement, les problèmes de climat de travail perdurent bien qu'ils aient été signalés à l'employeur par le passé. La partie patronale fera un suivi.

7. La formation du personnel enseignant : (SPEQ)

- o pour la retraite;
- o formation sur le nouveau matériel : quelles suites seront données?

La partie patronale informe qu'une proposition d'information et de préparation à la retraite se trouve dans l'intranet. Celle-ci s'adresse au personnel qui se trouve à un maximum de cinq années de leur retraite et est d'une durée de deux jours. L'inscription à cette formation constitue une démarche personnelle et doit être autorisée par le gestionnaire.

Quant au nouveau matériel pédagogique, il va être disponible sous peu. Plusieurs formations ont été données depuis 2010 et des ateliers de consolidation sont en cours. En ce qui concerne l'équipement informatique, l'exigence d'un chariot informatique pour trois classes

en milieu communautaire n'a pas changé, mais des discussions sont en cours avec les représentantes et les représentants des organismes communautaires.

8. Les sessions d'enseignement : (SPEQ)

- o classement des élèves;
- o hétérogénéité au temps partiel;
- o modalités de remise des notes;
- o délai d'appel des suppléantes et des suppléants.

La partie syndicale déplore qu'il y ait divergence d'interprétation quant aux directives patronales, en ce qui concerne les délais pour les transferts d'élèves. Elle fait part d'une mésentente survenue chez un mandataire entre un groupe de professeurs et une conseillère pédagogique.

Les parties conviennent que la procédure porte à interprétation et pourrait être clarifiée.

L'hétérogénéité au temps partiel est peut-être attribuable, selon la partie patronale, au fait qu'il n'y a plus de redoublement à l'intérieur d'un bloc. Cependant, elle rappelle que cette directive a été approuvée par la Commission pédagogique nationale (CPN) en décembre dernier et qu'il s'agit d'un point de nature pédagogique qui ne relève pas du CRT.

La partie syndicale informe que les modalités de remise des notes contredisent la convention collective qui donne cinq jours au personnel enseignant pour rendre les notes à la personne responsable de la francisation sur les lieux d'enseignement. Elle fait part que certains mandataires exigent les notes dès 10 h lors de la journée de bilan et d'autres, à la dernière journée de classe.

La partie patronale est d'accord avec la partie syndicale. Elle ajoute que le point sera fait auprès des mandataires.

La partie patronale explique comment la Direction procède pour l'appel de suppléantes et de suppléants, en respectant la priorité d'appel lorsque celle-ci s'applique ainsi que le suivi pédagogique pour éviter le trop grand nombre d'intervenantes et d'intervenants dans un groupe.

9. La réception électronique des états de dépôt pour le personnel enseignant : (SPEQ)

La partie patronale indique que puisque le personnel enseignant n'a pas accès directement au libre-service SAGIR, il ne peut avoir accès à ses états de compte électroniques.

10. Assiduité du personnel enseignant (MIDI)

La partie patronale informe qu'il y a beaucoup d'absences les lundis et les vendredis. Elle va procéder à une analyse pour s'assurer que les cas problématiques soient réglés. Elle déplore le fait que des congés pour maladie soient déclarés le matin même. Par ailleurs, elle constate que la situation s'est améliorée pour les demandes régulières d'autorisation d'absence.

11. Vacances du personnel enseignant (MIDI)

La partie patronale a fait parvenir la note habituelle concernant les demandes de vacances. Elle y suggère de choisir les vacances à l'intersession des cours à temps partiel, car il est alors plus facile de trouver une remplaçante ou un remplaçant.

12. Plan de formation du personnel enseignant 2014-2015 (MIDI)

Le plan annuel de formation a été présenté le 25 août dernier à la CPN. Il a été signé par le directeur général et acheminé à tous les mandataires en francisation. Il a également été déposé, comme d'habitude, dans l'intranet du Ministère avec les formations données au personnel enseignant.

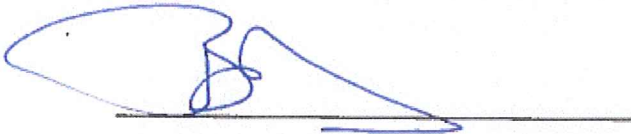
13. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 18 février de 13 h 30 à 16 h 30.

Suivi – Point 8 du compte rendu du 8 mai 2014 : Politique-cadre de gestion des ressources humaines : Comment la direction envisage-t-elle son application?

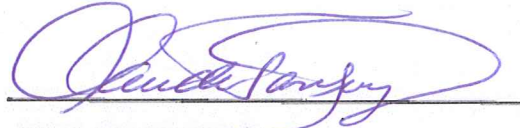
Suivi – Point 4 : Voir la possibilité de regrouper les cours spécialisés avec les cours réguliers.

Suivi – Point 5 : La reddition de comptes des mandataires.



Bernard Roy, directeur général
Direction générale des services de participation
et d'inclusion
*Immigration,
Diversité
et Inclusion*

Québec 



Claude Tanguay, président
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

